



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL - Séance du 16 Décembre 2024 – 18H00

Date de convocation
Le 9 décembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le seize décembre, le Conseil municipal s'est réuni à la Mairie en séance publique (art. L 2121-18 du CGCT) sous la présidence de David MULLER, Maire.

ETAIENT PRESENTS : D. MULLER, F. LOUIS, M. CONTENTIN, A. DIDIER, P. ROBERT, S. OUTIN, P. NOGUET, P. PERSUY, E. RENAULT, J. CONTENTIN, E. LAUSSINOTTE, LM. TILLIER, C. HELENNE, S. FALAISE, MA. ROUSSELOT, JM. KALAJDJIAN, E. LANDEAU, R. FABIUS, A. RENOUF, R. ANGOT, D. VAUTIER, A. PERCHEY, N. LENORMAND, JM. BERNAUS, D. SALZET.

ABSENTS EXCUSES : JC. GAUDE, T. PESCHARD.

M. CONTENTIN est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents (art. L 2121-15 du CGCT).

16 – DESIGNATION DES DELEGUES DU CNAS

Vu le choix de la commune d'adhérer au Comité National d'Action Sociale (CNAS), qui permet d'offrir aux agents titulaires et contractuels des prestations sociales au quotidien (rentrée scolaire, réduction pour les vacances, prêt...). Le coût pour la collectivité est de 212€ par agent, soit 11 500€ par an.

Conformément aux statuts de cette association, il vous sera demandé de désigner, pour les six prochaines années, Madame Corinne Flambard comme déléguée des agents et Madame Anouchka Didier comme déléguée pour les élus, qui seront les représentants de notre collectivité au sein des instances du CNAS.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **à l'unanimité**,

- **MAINTIENT** Madame Corinne Flambard comme déléguée des agents et Madame Anouchka Didier comme déléguée pour les élus, en tant que représentants de notre collectivité au sein des instances du CNAS.

Pour extrait conforme,

LE MAIRE,

DAVID MULLER